

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Direction des services de transport

Arrêté du 10 juin 2010 modifiant l'arrêté du 4 décembre 2008 relatif à la nomination des membres du jury de l'examen d'attestation de capacité permettant l'exercice de la profession de transporteur public de marchandises par bateau de navigation intérieure

NOR : DEVT1015252A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu l'arrêté du 28 juillet 1992 modifié relatif à l'examen d'attestation de capacité permettant l'exercice de la profession de transporteur public de marchandises par bateau de navigation intérieure ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2008 modifié relatif à la nomination des membres du jury de l'examen d'attestation de capacité permettant l'exercice de la profession de transporteur public de marchandises par bateau de navigation intérieure ;

Sur proposition du directeur des services de transport,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 4 décembre 2008 susvisé est modifié comme suit :

Les deuxième, troisième et quatrième alinéas sont remplacés par les dispositions suivantes :

« En qualité de représentant du ministre chargé des transports, président du jury :

Membre titulaire : Mme Sandrine DUCHENE ;

Membre suppléant : M. Frédéric BECHARA. »

Article 2

Le directeur des services de transport est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 juin 2010.

Pour le ministre d'État et par délégation :
Le directeur des services de transport,

P. VIEU